

Dernier conseil communautaire de l'année

Maison de santé : convention entretien espaces verts.

Elle n'a pas bénéficié de l'exonération de taxes. En espérant que la prochaine communauté de Communes en 2017 prendra en charge l'entretien, l'aspect doit être respecté dans sa globalité. Il a été demandé à ce que la prochaine fusion prenne en charge les frais d'entretiens.

Trésorerie : convention mise à disposition.

Les impôts et taxes de toute nature relatifs aux locaux visés par la présente convention seront supportés par la communauté de communes. Elle remboursera la taxe foncière à la commune au vu d'un titre de recette annuel.

Portage repas : convention prestation de service.

En 2016 le nombre de repas livré a baissé de 9,38 %, avec 802 repas livrés en moyenne par mois, le service est déficitaire. Le CIAS (centre communal d'action sociale) de Parthenay-Gâtine sollicite le renouvellement de la prestation portage de repas à domicile. Reconnu du 1^{er} janvier 2017, le prix sera à 10€ le repas livré.

Finances : admission créances éteintes et irrécouvrables.

Le comptable public fait part de la décision d'effacement de dettes par le tribunal envers certains contribuables mis en liquidation judiciaire ainsi que ces créances irrécouvrables. Créances éteintes : 2.805,49 €.

Créances irrécouvrables : 1.984,54 €.

Fusion : budgets annexes.

Les trois communautés de communes devant fusionner au 1^{er} janvier 2017, ils totalisent plus de 14 budgets annexes. Afin d'éviter de conserver des budgets en doublon sur l'arrêté portant la création du nouvel EPCI, il a été proposé de regrouper les budgets.

Indemnité du trésorier.

Les comptables publiques fournissent une aide technique aux collectivités territoriales. Son montant s'élève environ à 350 € par an, pour la nomination au poste de trésorier de Mazières-en-Gâtine à Postic Xavier.

Questions diverses.

Demande de subvention Leader « projet jeunesse en Gâtine » pour les gardes d'enfants à domicile en horaires décalés au titre de l'année 2017. Montant de 39.800 € en recettes et dépenses.

Le président de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine Pascal Olivier a exprimé ses souhaits pour la prochaine fusion. En remerciant les élus présents du travail accomplis durant toutes ces années. Élu depuis 2008, il dit avoir eu un grand plaisir aux belles réalisations faites ensemble. Le président assure un « *bon vent de réussite dans cette nouvelle intercommunalité en 2017* ».